

# PROSPECTUS SIMPLIFIE

## PARTIE A STATUTAIRE

### PRESENTATION SUCCINCTE

- ▶ **Dénomination** : AMUNDI AFD AVENIRS DURABLES
- ▶ **Forme juridique** : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français
- ▶ **Société de gestion** : IDEAM – INTEGRAL DEVELOPMENT ASSET MANAGEMENT
- ▶ **Gestionnaire comptable par délégation** : CACEIS Fastnet
- ▶ **Durée d'existence prévue** : Ce FCP a été initialement créé le 04 mars 2009 pour une durée de 99 ans
- ▶ **Dépositaire** : CACEIS Bank
- ▶ **Commissaire aux comptes** : Cabinet Sellam
- ▶ **Commercialisateurs** : Groupe CREDIT AGRICOLE, IDEAM, agences des Caisses Régionales de Crédit Agricole et agences LCL-Le Crédit Lyonnais en France.

La liste des commercialisateurs n'est pas exhaustive dans la mesure où, notamment, l'OPCVM est admis à la circulation en Euroclear.

### INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

- ▶ **Classification** : Diversifié
- ▶ **OPCVM d'OPCVM** : Le fonds peut investir jusqu'à 100% de son actif net en actions ou parts d'OPCVM ou fonds d'investissement
- ▶ **Objectif de gestion** : L'objectif de gestion du fonds est d'obtenir sur un horizon de placement de 3 ans, une performance nette égale ou supérieure à l'EONIA (capitalisé), en sélectionnant des actifs financiers ayant une approche socialement responsable ; à ce titre, le fonds, privilégiera en particulier le thème de l'aide au développement.
- ▶ **Indicateur de référence** : EONIA capitalisé.

L'indice EONIA (Euro Overnight Index Average) correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone Euro, il est calculé par la Banque Centrale Européenne et représente le taux sans risque de la zone Euro.

#### ▶ **Stratégie d'investissement** :

Le processus d'investissement repose sur les deux axes suivants: une sélection d'OPCVM, exposés au risque taux et action, sur la base d'un process ISR (Investissement Socialement Responsable) et une sélection d'actifs financiers sur le thème de l'aide au développement notamment autour des trois axes suivants : la lutte contre la pauvreté et les inégalités, le soutien à la croissance économique, et la protection de la planète.

Le process ISR de sélection des OPCVM conduits à retenir des fonds répondant aux critères suivants :

- a) une construction de portefeuille des sous-jacents sur la base de titres ayant de bonnes pratiques d'un point de vue ESG (notations sociale, environnementale et de gouvernance d'entreprise correspondant à l'évaluation de la responsabilité sociale des entreprises par des agences de notations et la présence d'analystes spécialisés dans ce domaine.)
- b) des portefeuilles sous-jacents mettant en œuvre une méthodologie d'analyse extra-financière transparente,
- c) des OPCVM bénéficiant d'une bonne qualité du reporting.

En outre, les OPCVM sélectionnés pourront présenter une approche thématique du développement durable : les thèmes privilégiés seront notamment : l'eau, les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, le traitement des déchets, les technologies propres, l'accès aux besoins vitaux.

Les OPCVM sélectionnés doivent enfin offrir une performance solide et stable comparée aux OPCVM de même catégorie et une diversification suffisante dans le cadre du portefeuille global.

La gestion sera également effectuée à partir d'une sélection d'actifs financiers en direct de types obligations, actions, ou fonds d'investissement dont les émetteurs poursuivent des objectifs de développement économique et social notamment dans les pays en développement et offrant un profil rendement/risque satisfaisant.

En particulier le fonds investira dans des titres émis par l'AFD (Agence Française de Développement), opérateur pivot du dispositif français de l'aide au développement, et/ou sa filiale PROPARCO. L'AFD est un établissement public de l'Etat français à caractère industriel et commercial (EPIC), agréé par le Comité des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement comme institution financière spécialisée (IFS). Elle a notamment pour mission de financer des projets favorisant le développement économique et social dans les pays en développement dans le cadre de la coopération française.

La stratégie d'investissement s'appuie sur une allocation d'actifs de référence entre les différents marchés taux et actions qui représentera une allocation initiale cible de 75 % d'exposition au risque de taux et de 25 % pour le risque actions, qui pourra dériver en fonction des anticipations du gérant et des mouvements de marché.

Ainsi le fonds est exposé au risque de taux euro (monétaire et obligataire) à hauteur de 70% minimum de son actif net avec une sensibilité comprise entre +1 et + 4.

L'exposition au risque actions pourra varier dans une fourchette comprise entre 0 et 30% de l'actif net.

Le fonds peut être indirectement exposé sur les marchés émergents jusqu'à 20% de l'actif net.

La répartition entre grandes, moyennes et petites capitalisations n'est pas prédéfinie et sera fonction des anticipations du gérant sans limites préétablies.

L'exposition du fonds au risque de change sera limitée à 30% de l'actif net.

### **Actifs utilisés :**

L'investissement se fait par le biais d'OPCVM et par les titres en direct.

Les OPCVM de classification « monétaire » ou « obligataire » représenteront la majorité des produits de taux sélectionnés.

En outre, le fonds pourra investir dans des obligations publiques ou privées émises en euros par des entités de l'OCDE sélectionnées pour leur approche socialement responsable ; ces entités bénéficieront d'une notation minimale de BBB- dans l'échelle de notation Standard & Poor's ou celle de Fitch, ou de Baa3 dans celle de Moody's. Les obligations bénéficiant de cette notation (« Investment Grade ») sont soumises à un risque de crédit modéré et sont considérées comme étant de qualité moyenne. Elles peuvent, par conséquent, présenter des caractéristiques spéculatives.

Au titre de ces investissements, le fonds sera amené à souscrire dans des obligations cotées émises par l'Agence Française de Développement (« AFD ») avec un objectif d'investissement à hauteur de 20-25% de l'actif net.

L'exposition au risque actions résulte d'investissement en OPCVM de type action exposés à toutes zones géographiques avec un biais sectoriel en faveur des thématiques du développement durable et à tout niveau de capitalisation.

En outre, le fonds s'autorise à investir dans des actions de sociétés cotées ou non des états de l'OCDE. A ce titre, le fonds pourra s'exposer dans la limite de 10% de son actif net dans des actions de la société PROPARCO, filiale non cotée de l'Agence Française de Développement.

Le fonds peut s'exposer jusqu'à 100% de son actif en parts ou actions des OPCVM de droit français ou européens coordonnés ou fonds d'investissement avec un minimum de 50%. Les stratégies d'investissement de ces OPCVM et fonds d'investissement sont compatibles avec celle du fonds.

Le gérant utilise des dérivés dans un but de couverture et /ou exposition aux risques action, taux et change.

L'engagement du fonds sur les dérivés, et les opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres est limité à 100% de l'actif. La somme de l'exposition issue des titres vifs et de l'engagement est limitée à 100% de l'actif net.

L'ensemble des actifs pouvant être utilisé dans le cadre de la gestion de l'OPCVM figure dans la note détaillée.

### ► Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Les principaux risques liés à la classification sont :

#### **Risque actions :**

Si les actions ou les indices, auxquels le portefeuille est exposé, baissent la valeur liquidative du fonds pourra baisser. **Risque lié à la capitalisation des sociétés :** Les investissements du FCP pourront être réalisés sur les actions de petites et moyennes capitalisations. Sur ces marchés, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPCVM peut donc baisser rapidement et fortement.

**Risque de taux :** Il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêts. Il est mesuré par la sensibilité.

En période de hausse (en cas de sensibilité positive) ou de baisse (en cas de sensibilité négative) des taux d'intérêts, la valeur liquidative pourra baisser de manière sensible.

**- Avertissement pays émergents :** Les titres de ces pays offrent une liquidité plus restreinte que les grandes capitalisations des pays développés ; ainsi, certains titres de ces pays peuvent être difficilement négociables ou même ne plus être négociables momentanément, du fait notamment de l'absence d'échanges sur le marché ou de restrictions réglementaires. En conséquence, la détention éventuelle de ces titres peut entraîner des dérogations au fonctionnement normal du fonds et peut augmenter le niveau de risque de portefeuille. En outre, les mouvements de baisse de marché pouvant être plus marqués et plus rapides que dans les pays développés, la valeur liquidative pourra baisser plus fortement et plus rapidement.

**- Risque de perte en capital :** l'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.

Les principaux risques spécifiques liés à la gestion sont les suivants :

**Risque de crédit :** il s'agit du risque de baisse des titres émis par un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance dans lesquels est investi l'OPCVM peut baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative.

**Risque de change :** il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

Les autres risques sont :

#### **Risque de contrepartie**

► **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :** Tous souscripteurs. Le FCP est plus particulièrement destiné aux investisseurs sensibles à l'approche du développement durable et à l'aide au développement.

La durée minimum de placement recommandée est de plus de 3 ans.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée recommandée de placement mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

## INFORMATIONS SUR LES FRAIS, COMMISSIONS ET LA FISCALITE

### ►Frais et commissions :

- Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM :	Valeur liquidative x Nombre d'actions	2,5% maximum pour la part P1
		-----
		2,5% maximum pour la part P2
Commission de souscription acquise à l'OPCVM :	Valeur liquidative x Nombre d'actions	-----
		2,5% maximum pour la part I
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre d'actions	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre d'actions	Néant

Cas d'exonération : En cas de rachat suivi d'une souscription le même jour, pour un même montant et sur un même compte, sur la base de la même valeur liquidative, le rachat et la souscription s'effectuent sans commission.

En cas de souscription et/ou rachats dans des OPCVM des gammes d'Amundi Group, le rachat et la souscription s'effectuent sans commission à l'exception des commissions de souscription ou de rachat acquises à l'OPCVM.

- Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvements facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Frais facturés au fonds	Assiette	Taux
Frais de fonctionnement et de gestion (incluant tous les frais hors frais de transaction de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	Parts P1 : 1,50 % TTC maximum l'an
		Parts P2 : 1,50 % TTC maximum l'an
		Parts I : 1%TTC maximum l'an
Commission de surperformance	Actif net	Parts P1 et P2 Néant
		Parts I Néant
Commissions de mouvement :		

Perçue par la société de gestion sur les opérations de change et par Segespar Intermédiation sur tous les autres instruments	Prélèvement sur chaque transaction	Montant maximum de 1 € par contrat (futures/options) + commission proportionnelle de 0 à 0,10% selon les instruments (titres, change...)
Perçue par le Dépositaire		Montant forfaitaire de 0 à 113 euros TTC selon la place.

**3. Commissions et frais de gestion indirects maximum :**

Commission de souscription indirecte non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	0,20% maximum
Commission de rachat indirecte non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	0,20 % maximum
Frais de fonctionnement et de gestion indirects (incluant tous les frais hors frais de transaction de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	1,50% TTC l'an maximum

*Cas d'exonération :* En cas de rachat suivi d'une souscription le même jour, pour un même montant et sur un même compte, sur la base de la même valeur liquidative, le rachat et la souscription s'effectuent sans commission.

► **Régime fiscal :** Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

**INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL**

► **Conditions de souscription et de rachat :** les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) à 12h25. Ces demandes sont exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée en J+1 ouvré.

► **Etablissements en charge de la réception des souscriptions et rachats :** Amundi et CACEIS Bank.

L'attention des porteurs est attirée sur le fait que les ordres transmis à des commercialisateurs doivent tenir compte du fait que l'heure limite de centralisation des ordres s'applique auxdits commercialisateurs vis-à-vis de CACEIS Bank.

En conséquence, ces commercialisateurs peuvent appliquer leur propre heure limite, antérieure à celle mentionnées ci-dessus, afin de tenir compte de leur délai de transmission des ordres à CACEIS Bank

► **Caractéristiques des parts :**

- **Montant d'origine de la valeur liquidative :** 100 euros pour les parts P et 100 000 euros pour la part I.
- **Montant minimum de la première souscription :** 1 millième de part pour les parts P1, P2 et une part pour la Part I.
- **Montant minimum des parts souscrites ultérieurement :** 1 millième de part pour les parts P1, P2 et I.

Des fractions de parts peuvent être souscrites ou rachetées par millièmes pour les parts P1 et P2 et en millième au-delà des minima de souscription pour la Part I.

- **Devise de libellé des parts :** euro.

► **Date de clôture de l'exercice :** dernier jour de bourse du mois de décembre.

► **Date de clôture du premier exercice** : dernier jour de bourse du mois de décembre 2009.

► **Modalité de détermination et d'affectation des revenus** : les revenus du fonds sont capitalisés et/ou distribués selon le type de parts.

► **Fréquence de distribution** : Distribution annuelle pour les parts P2. Possibilité de verser des acomptes.

► **Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative** : la valeur liquidative est établie quotidiennement chaque jour où les marchés Euronext sont ouverts, hors jours fériés légaux en France (J). Cette valeur liquidative est calculée en J+1.

► **Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative** : la valeur liquidative de l'OPCVM est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Dénomination commerciale	Code ISIN	Affectation des revenus	Devise de libellé	Valeur liquidative d'origine	Souscription initiale minimale	Souscription ultérieure minimale	Souscripteurs concernés
Part P1 – capitalisation	FR0010698555	Capitalisation	EUR	100 euros	1 millième de part	1 millième de part	Plus particulièrement personnes physiques
Part P2 – distribution	FR0010713800	Distribution	EUR	100 euros	1 millième de part	1 millième de part	Plus particulièrement personnes physiques
Part I	FR0010713818	Capitalisation	EUR	100 000 euros	1 part	1 millième de part	Plus particulièrement investisseurs institutionnels

► **Date de création** : FCP agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 16 janvier 2009 et créé le 04 mars 2009.

## INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Les porteurs de parts sont informés des changements affectant l'OPCVM selon les modalités définies par le règlement du Fonds : information particulière ou tout autre moyen (avis financier, document périodique, ...).

Le prospectus complet, les derniers rapports annuels et document périodique sont disponibles auprès de la société de gestion : IDEAM – Service Clients – 90 boulevard Pasteur – 75015 Paris.

La valeur liquidative du fonds est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et sur son site internet.

Le site de l'AMF [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

**Date de publication du prospectus : 2 mars 2010.**



## CAAM AFD AVENIRS DURABLES - P1

Affectation des résultats / Code ISIN

FR0010698555

Devise de référence: EUR

## AVERTISSEMENT

La performance passée ne garantit pas de futurs bénéfices et n'est pas constante dans le temps. Un investissement peut s'apprécier ou se déprécier en fonction des fluctuations du marché et les investisseurs peuvent perdre le montant initialement investi.

## ■ PERFORMANCES AU 31/12/09

*Annualisées*

Performances	1 an	3 ans	5 ans
<b>CAAM AFD AVENIRS DURABLES - P1</b>	-	-	-
100% EONIA CAPITALISE (J) (BASE 360)	-	-	-

La performance est calculée en tenant compte des dividendes nets réinvestis.

Indice de référence au 31/12/2009

100.00% EONIA CAPITALISE (J) (BASE 360)

## ■ PRESENTATION DES FRAIS FACTURES A L'OPCVM AU 31/12/09

Frais de fonctionnement et de gestion	1,00%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	0,32%
Ce coût se détermine à partir :	
des coûts liés à l'achat d' OPCVM et fonds d'investissement	0,33%
déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	-0,01%
Autres frais facturés à l'OPCVM	0,00%
Ces autres frais se décomposent en :	
commission de surperformance	0,00%
Commissions de mouvement	0,00%
<b>Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos</b>	<b>1,32%</b>

*Les frais sont annualisés.*

## ■ INFORMATIONS SUR LES TRANSACTIONS AU 31/12/09

Taux de rotation du portefeuille: -

Frais de transactions sur le portefeuille actions par rapport à l'actif moyen: -

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classe d'actif	Transaction
ACTION	11,98%
Titres de créance	2,28%

Frais de fonctionnement et de gestion

Ils recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction, et le cas échéant, de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement (voir ci-dessous). Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles).

L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

a) Des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.

b) Des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est-à-dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

a) Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs ;

b) Des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

Les commissions de souscription et/ou de rachat acquises à l'OPCVM (perçues par l'OPCVM) viennent en déduction des éventuelles commissions de mouvement (payées par l'OPCVM). En conséquence, un taux négatif pour les commissions de mouvement est représentatif d'un montant de commissions acquises à l'OPCVM supérieur à celui des commissions de mouvement.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

■ DATE DE PUBLICATION

23/04/10

Les données relatives aux transactions doivent être appréciées en fonction de la stratégie d'investissement de l'OPCVM. Ainsi, la donnée action n'est pas pertinente pour un OPCVM investi exclusivement en produit de taux et réciproquement.



## CAAM AFD AVENIRS DURABLES - P2

Affectation des résultats / Code ISIN  
FR0010713800

Devise de référence: EUR

## AVERTISSEMENT

La performance passée ne garantit pas de futurs bénéfices et n'est pas constante dans le temps. Un investissement peut s'apprécier ou se déprécier en fonction des fluctuations du marché et les investisseurs peuvent perdre le montant initialement investi.

Indice de référence au 31/12/2009  
100.00% EONIA CAPITALISE (J) (BASE 360)

## ■ PERFORMANCES AU 31/12/09

*Annualisées*

Performances	1 an	3 ans	5 ans
<b>CAAM AFD AVENIRS DURABLES - P2</b>	-	-	-
100% EONIA CAPITALISE (J) (BASE 360)	-	-	-

La performance est calculée en tenant compte des dividendes nets réinvestis.

## ■ PRESENTATION DES FRAIS FACTURES A L'OPCVM AU 31/12/09

Frais de fonctionnement et de gestion	1,00%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	0,32%
Ce coût se détermine à partir :	
des coûts liés à l'achat d' OPCVM et fonds d'investissement	0,33%
déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	-0,01%
Autres frais facturés à l'OPCVM	0,00%
Ces autres frais se décomposent en :	
commission de surperformance	0,00%
Commissions de mouvement	0,00%
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	1,32%

*Les frais sont annualisés.*

## ■ INFORMATIONS SUR LES TRANSACTIONS AU 31/12/09

Taux de rotation du portefeuille: -

Frais de transactions sur le portefeuille actions par rapport à l'actif moyen: -

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classe d'actif	Transaction
ACTION	11,98%
Titres de créance	2,28%

Frais de fonctionnement et de gestion

Ils recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction, et le cas échéant, de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement (voir ci-dessous). Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles).

L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

a) Des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.

b) Des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est-à-dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

a) Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs ;

b) Des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

Les commissions de souscription et/ou de rachat acquises à l'OPCVM (perçues par l'OPCVM) viennent en déduction des éventuelles commissions de mouvement (payées par l'OPCVM). En conséquence, un taux négatif pour les commissions de mouvement est représentatif d'un montant de commissions acquises à l'OPCVM supérieur à celui des commissions de mouvement.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

■ DATE DE PUBLICATION

23/04/10

Les données relatives aux transactions doivent être appréciées en fonction de la stratégie d'investissement de l'OPCVM. Ainsi, la donnée action n'est pas pertinente pour un OPCVM investi exclusivement en produit de taux et réciproquement.



## CAAM AFD AVENIRS DURABLES - I

Affectation des résultats / Code ISIN  
FR0010713818

Devise de référence: EUR

## AVERTISSEMENT

La performance passée ne garantit pas de futurs bénéfices et n'est pas constante dans le temps. Un investissement peut s'apprécier ou se déprécier en fonction des fluctuations du marché et les investisseurs peuvent perdre le montant initialement investi.

## ■ PERFORMANCES AU 31/12/09

*Annualisées*

Performances	1 an	3 ans	5 ans
<b>CAAM AFD AVENIRS DURABLES - I</b>	-	-	-
100% EONIA CAPITALISE (J) (BASE 360)	-	-	-

La performance est calculée en tenant compte des dividendes nets réinvestis.

Indice de référence au 31/12/2009  
100.00% EONIA CAPITALISE (J) (BASE 360)

## ■ PRESENTATION DES FRAIS FACTURES A L'OPCVM AU 31/12/09

Frais de fonctionnement et de gestion	0,30%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	0,33%
Ce coût se détermine à partir :	
des coûts liés à l'achat d' OPCVM et fonds d'investissement	0,33%
déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	0,00%
Autres frais facturés à l'OPCVM	0,00%
Ces autres frais se décomposent en :	
commission de surperformance	0,00%
Commissions de mouvement	0,00%
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	0,63%

*Les frais sont annualisés.*

## ■ INFORMATIONS SUR LES TRANSACTIONS AU 31/12/09

Taux de rotation du portefeuille: -

Frais de transactions sur le portefeuille actions par rapport à l'actif moyen: -

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classe d'actif	Transaction
ACTION	11,98%
Titres de créance	2,28%

Frais de fonctionnement et de gestion

Ils recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction, et le cas échéant, de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement (voir ci-dessous). Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles).

L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

a) Des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.

b) Des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est-à-dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

a) Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs ;

b) Des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

Les commissions de souscription et/ou de rachat acquises à l'OPCVM (perçues par l'OPCVM) viennent en déduction des éventuelles commissions de mouvement (payées par l'OPCVM). En conséquence, un taux négatif pour les commissions de mouvement est représentatif d'un montant de commissions acquises à l'OPCVM supérieur à celui des commissions de mouvement.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

■ DATE DE PUBLICATION

23/04/10

Les données relatives aux transactions doivent être appréciées en fonction de la stratégie d'investissement de l'OPCVM. Ainsi, la donnée action n'est pas pertinente pour un OPCVM investi exclusivement en produit de taux et réciproquement.